

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION LES JONGLEURS GYM

Vous allez signer votre bulletin d'adhésion à notre association. Veuillez prendre connaissance de ce document.

Modalités d'inscription :

- L'inscription se fait via le site internet de l'association.
- Le dossier doit être complet pour pouvoir commencer les séances.
- En cas d'essai, le dossier doit aussi être complet, en cas d'annulation les éléments du dossier vous seront rendus.
- Vous disposez de 2 semaines d'essai par activité (Première quinzaine de septembre).
- Eléments du dossier OBLIGATOIRES :
 - Bulletin d'adhésion en ligne
 - Cotisation
 - Photo d'identité
 - Questionnaire de santé (mineur ou renouvellement d'adhésion avec certificat médical de moins de 3 ans) ou Certificat médical (nouvelle adhésion d'un majeur ou certificat médical de plus de 3 ans).

En tant que responsable légal :

- J'autorise l'enfant à pratiquer toutes les activités concernées.
- Je m'engage à payer ma cotisation pour l'année, elle reste acquise à l'association Les Jongleurs GYM, même en cas de démission de ma part.
 - En cas d'arrêt permanent pour raison médicale, transmettre le certificat médical.
- En cas d'accident, j'autorise le responsable de l'activité sportive à faire soigner l'enfant, à faire pratiquer les interventions d'urgence éventuellement sous anesthésie générale, suivant la prescription du médecin.
- Le trajet entre mon domicile et le lieu d'entraînement ou de rassemblement est effectué sous ma seule responsabilité et je m'assure de la présence d'un responsable de l'activité sportive avant de laisser l'enfant.
- Je m'engage à venir chercher mon enfant à l'heure à la fin de l'entraînement. A partir de la sortie de la salle de gymnastique de l'adhérent, celui-ci est sous la responsabilité du responsable légal.

Accident

- Je m'engage à rembourser à l'association tous les frais médicaux et les frais annexes engagés par celle-ci et rendus nécessaires par mon état de santé ou celui de mon enfant.
- En cas d'accident corporel survenu pendant une activité à l'association ou en compétition, l'association s'engage à faire une déclaration d'accident auprès de l'assureur. Pour cela, l'adhérent doit obligatoirement fournir un certificat médical dans les 48 heures. L'assureur prendra ensuite contact avec l'adhérent. Un remboursement des frais restant à la charge de la famille pourra être envisagé par l'assureur en fonction des garanties de l'assurance individuelle et des prises en charges des régimes sociaux obligatoires et des mutuelles des familles.

Les entraînements - quelques règles à respecter :

- Respecter les horaires des séances
- Respecter les lieux, les encadrants, le matériel
- Prévenir par mail en cas d'absence à un entraînement. Inscription obligatoire pour les stages des vacances.
- Pour le bon déroulement de la séance et l'épanouissement de l'enfant, la présence des parents n'est pas souhaitable lors de l'entraînement.
- Consulter fréquemment les mails et le tableau d'affichage pour se tenir informé des différentes informations

- Utiliser des gourdes (à la demande de la mairie : diminution de l'utilisation de bouteilles d'eau) avec nom et prénom.
- S'il y a moins de 3 adhérents à l'entraînement, une discussion aura lieu entre l'entraîneur et l'adhérent afin de maintenir ou non le cours. La décision reviendra à l'adhérent.

La Tenue :

- Avoir une tenue vestimentaire adaptée :
 - Eveil-gym : Tenue sportive, chaussettes ou pieds-nus, cheveux attachés
 - Fitness/Fitdance: chaussures spécifiquement réservées pour la salle, tenue sportive, serviette
 - Gymnastes : justaucorps ou tenue proche du corps, cheveux attachés, pas de bijoux
 - Si le justaucorps de compétition n'est plus en adéquation avec les autres, il devra être racheté. Un mode d'emploi sera distribué à l'achat.
 - Les maniques sont obligatoires pour les groupes "compétition", pour les autres elles sont conseillées.
- Les vestiaires sont accessibles uniquement pour se changer, une fois l'entraînement commencé, les gyms n'y auront plus accès.

Le bénévolat :

- Je m'engage à aider selon mes moyens pour l'organisation d'événements qui ont lieu à La Guerche

Pour les groupes compétitions :

- Je m'engage à participer à toutes les compétitions prévues au planning. En cas d'absence, je m'engage à prévenir le responsable de ma catégorie au moins 3 semaines avant la compétition. En l'absence d'information, les frais d'engagement et les amendes consécutives au forfait (10 euros) seront facturés au gymnaste ou au responsable légal.
- Je m'engage (gymnaste et/ou responsable légal) à répondre aux mails pour les convocations
- A partir de 12 ans : l'adhérent peut se proposer pour aider bénévolement au coaching.
- A partir de 14 ans : l'adhérent s'engage à aider bénévolement l'association en jugeant (formations juges et 2 demi-journées de jugement au minimum). En cas de non-respect, l'adhérent ne pourra pas se réinscrire en groupe « Compétitions » l'année suivante.

Pour les compétitions, stages... l'association propose d'organiser des covoiturages :

- Je m'engage gymnaste et/ou responsable légal à assurer le transport jusqu'au lieu de la compétition/stage : il s'agit à la fois du transport des gymnastes, des juges, des bénévoles et entraîneurs. Pour les déplacements hors département, une participation aux frais de transport sera demandée au gymnaste n'assurant pas le transport de l'équipe.
- En cas de transport d'autres participants, dans mon véhicule, pour les rencontres sportives, je m'engage à vérifier, auprès de mon agent d'assurance, l'existence d'une garantie couvrant ce risque.
- J'autorise mon enfant à être véhiculé lors de compétition et/ou de stage et certifie ne pas engager la responsabilité du conducteur (conductrice) et/ou du club sauf en cas de manquement aux règlements en vigueur et/ou de faute grave avérée.

Par cette inscription, j'adhère à l'association, j'en accepte les statuts et le règlement intérieur.